



Oxford

Gloucester



Séjour pédagogique en Angleterre

Du 9 au 13 mars 2020



Henley-on-Thames

London



Le programme – “Sur les traces de l’apprenti sorcier...”

	Lundi 9 Mars	Mardi 10 Mars	Mercredi 11 Mars	Jeudi 12 Mars	Vendredi 13 Mars
Petit-déjeuner		<i>Chez les familles hôtesse</i>			<i>Emporté par le collège</i>
Matin	5h30 – Départ du collège et route vers Calais – départ de la navette Eurotunnel vers 11h50	10h00 – Visite guidée de la Cathédrale de Gloucester	Visite du collège Gillotts à Henley-on-Thames et activités avec nos correspondants	Visite de Londres – Balade le long de la Tamise à partir du Tower Bridge jusqu’au London Eye	2h05 départ du ferry de Douvres – 4h35 arrivée à Calais – retour à Falaise vers 10h30
Midi	<i>Emporté par les élèves</i>	<i>Paniers-repas fournis par les familles hôtesse</i>			
Après-midi	Arrivée vers 15h à Oxford – Rallye jeu dans la ville	14h00 – Visite du « Barn Owl Centre » avec démonstration de vol de rapaces	Visite de la ville de Henley-on-Thames avec nos correspondants et quartier libre	Visite de Londres – Rallye jeu dans le quartier de Westminster et Buckingham Palace	
Diner	<i>En familles hôtesse à Stratford-upon-Avon</i>			19h00 – Fish’n chips au pub Garfunkel Irving Street – départ à 21h	
Soirée et nuit					

NB: Rendez-vous tous les matins à 8h dans Stratford pour partir en visite et retour tous les soirs pour 19h au même endroit (les élèves sont accompagnés par les familles hôtesse et restent en dehors de ces horaires en leur compagnie*).

Affaires personnelles

➤ Prévoir:

- Le **pique-nique** pour le premier jour et des encas si petites faims hors des repas dans la semaine (mais pas lors des trajets en bus)
- Des vêtements **chauds et imperméables** et suffisamment de changes pour la semaine
- Deux paires de chaussures **confortables** pour la marche
- Un petit cadeau pour la famille

➤ Argent de poche:

- Dans la limite du raisonnable (autour de 50 euros maximum) et sous la responsabilité des élèves
- A changer en **livres sterling** avant le départ (*taux actuel : 1 EUR = 0.85618 GBP*)

➤ Les affaires personnelles des élèves sont placées **sous leur unique responsabilité** (téléphones, appareils photo, MP4, ...).

➤ L'usage des téléphones portables ne sera **pas autorisé lors des temps de visites collectifs**, hormis pour prendre des photographies.

Dans les familles

- Les élèves sont répartis par groupes de 3 ou 4 du même sexe dans les familles par les enseignants accompagnateurs.
- Vous allez être en immersion dans les familles et suivre leur mode de vie pendant ces quelques jours ... aussi nous vous remercions de:
 - vous montrer respectueux de leurs habitudes
 - faire preuve de politesse (bonjour, merci, etc)
 - bien vouloir manger les repas qui vous seront proposés et qui pourront être très différents des vôtres en France
 - respecter les règles basiques d'hygiène (douche tous les jours, etc)
 - respecter le logement dans lequel vous êtes accueillis

Bref, vous représenterez lors de ce séjour la France à l'étranger alors nous comptons sur vous pour renvoyer une image positive de vous, de notre établissement et de notre pays!

Il va de soi que les mêmes règles s'appliquent lors du séjour que lors de votre présence au collège.*
_

Contacts

- L'organisme : **VEFE** (ZAC Object'ifs Sud - 611 rue Paul Boucherot - 14123 IFS)
- Les accompagnateurs :

Mmes Chapelle, Goujon et Triffault et MM Lambert et Sorel

- En cas de problème **sur place pendant le séjour**, les élèves doivent en référer eux-même **directement à leurs professeurs**.
- Hormis cela, des nouvelles seront publiées régulièrement sur **le site du collège**.



Des questions?

Pour information

(Extraits du contrat)

› Sorties le soir

Durant le voyage et par mesure de sécurité, les sorties sont formellement interdites le soir sans accompagnement, sauf indication contraire donnée par le responsable du groupe avant le départ, avec décharge des parents. Il appartient aux organisateurs d'informer les élèves et leurs parents, et en cas de non-respect de cette consigne par les élèves, les parents ou tuteurs légaux restent totalement responsables de leurs enfants pour les dommages qu'ils pourraient causer ou dont ils pourraient être victimes.

› Interruption de voyage

VEFE se réserve le droit d'abrèger le voyage de tout(s) participant(s) dont le comportement serait jugé incorrect vis-à-vis de la structure d'accueil dans le pays de destination.

En cas de retour anticipé pendant le séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement du montant du voyage, quel que soit le motif. S'il s'agit d'un retour pour convenance personnelle ou d'un retour inscrit dans un cadre disciplinaire, le montant des frais est à la charge de l'adulte concerné ou la famille de l'élève concerné ou l'établissement scolaire, mais en aucun cas à la charge de VEFE.

Dans le cas d'un rapatriement pour raisons médicales, les frais sont pris en charge par l'assurance.

Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif ou renonciation à certaines prestations comprises dans le forfait ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la part de VEFE même dans le cas de la souscription d'assurance annulation.

La réservation d'un voyage et la signature du contrat correspondant impliquent l'acceptation de nos conditions particulières et générales.